

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 4 MARS 2013

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 mars 2013, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Martine Hudon, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Messieurs Philippe Roy et Rémi Béchard sont absents.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

35-03-2013

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2013

Après lecture des procès verbaux des 4 et 18 février 2013, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de février 2013 soient acceptés tel que rédigés.

36-03-2013

DÉPÔT PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 28 FÉVRIER 2013

37-03-2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 310 – RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES COURS D'EAU «BRANCHE BEAULIEU DE MARIUS MARTIN», «BRANCHE DE L'ÉTOILE DU COURS D'EAU LIFA-ROULEAU» ET «BRANCHE BARD-DRAPEAU DE LA RIVIÈRE ST-JEAN» ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ

RÈGLEMENT N° 310

RÈGLEMENT N° 310 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LES COURS D'EAU «BRANCHE BEAULIEU DE MARIUS MARTIN», «BRANCHE DE L'ÉTOILE DU COURS D'EAU LIFA-ROULEAU» ET «BRANCHE BARD-DRAPEAU DE LA RIVIÈRE ST-JEAN» ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a l'obligation, en vertu des dispositions du Code municipal, d'intervenir dans les cours d'eau municipaux afin de les maintenir dans l'état requis par la loi, le règlement, les procès-verbaux ou les actes d'accord qui les régissent ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a reçu quelques demandes de citoyens pour réaliser des travaux dans les cours d'eau énumérés ci-haut ;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de percevoir le coût des travaux par les propriétaires concernés ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance de ce Conseil tenue le 4 février 2013 par le conseiller Alphée Pelletier ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le présent règlement portant le numéro 310 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 COÛTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux effectués sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière totalise la somme de :

- > 5 622.82 \$ pour le cours d'eau Branche de l'Étoile du Lifa-Rouleau;
- > 1 953.22 \$ pour le cours d'eau Branche Bard-Drapeau de la Rivière-St-Jean;
- > 2 254.18 \$ pour le cours d'eau de la Branche Beaulieu de Marius Martin.

ARTICLE 3 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

La répartition du coût des travaux entre les divers propriétaires concernés est mentionnée à l'ANNEXE 1, laquelle annexe fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 4 RECOUVREMENT DU COÛT DES TRAVAUX

Aux fins de financer le coût total des travaux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière imposera une taxe spéciale, aux propriétaires concernés par lesdits travaux. Laquelle taxe sera faite par une supplémentaire de 2013 et sera perçue de la même manière que la taxation annuelle de 2013.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

38-03-2013

DEMANDE À LA CPTAQ – CITERNE SUR LE LOT P633 DU CHEMIN DE LA MONTAGNE-THIBOUTÔT

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la Protection du Territoire et des Activités agricoles, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à sa demande d'installation d'une citerne pour le Service de Protection contre les incendies sur le lot P633 situé sur le chemin de la Montagne-Thiboutôt, du cadastre Ste-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QU'il n'est pas possible d'installer ladite citerne en zone blanche et de respecter les normes de distances par rapport aux résidences situées sur le chemin de la Montagne-Thiboutôt et conforme au schéma de couverture de risque;

ATTENDU QUE cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes, sur les ressources en eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture et que cette portion du lot P633 est présentement en friche;

ATTENDU QU'il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des Lois et règlements relatifs à l'environnement et tout particulièrement à l'égard des établissements de production animale;

ATTENDU QU'il n'y a pas de cours d'eau à proximité du lot concerné;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière indique à la Commission que la présente demande est conforme et respecte le règlement de zonage de la municipalité pour l'installation de la citerne sur le lot P633 du chemin de la Montagne-Thiboutôt.

39-03-2012

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 60 186 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

40-03-2013

FÊTE DES VOISINS 2013

CONSIDÉRANT QUE la Fête des voisins se tient le samedi 8 juin 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fête entraîne une foule d'effets positifs :

- elle améliore le sentiment de sécurité et d'appartenance,
- elle développe l'entraide et le sens de la communauté,
- elle contribue aux rapprochements intergénérationnels,
- et bien d'autres encore...

CONSIDÉRANT QUE le rôle du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé*, en lien avec ses partenaires, est d'organiser la campagne promotionnelle de cette fête au Québec, à offrir du soutien aux municipalités intéressées et à rendre accessible le matériel promotionnel nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la municipalité est de promouvoir l'événement auprès de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement appartient aux citoyens et qu'il leur revient de le mettre en oeuvre en mettant en commun leurs ressources propres (nourriture, tables, chaises, etc.) ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'inscrive à la « Fête des voisins 2013 » auprès du Réseau québécois de Villes et Villages en santé;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière agisse comme acteur de soutien en faisant la promotion de la Fête des voisins auprès de ses citoyens;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière confirme son engagement à payer les coûts du matériel promotionnel de la Fête auprès du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* pour les citoyens intéressés.

41-03-2013

« SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES 2013 »

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière veulent rendre hommage aux bénévoles du milieu pocatois qui donnent de leur énergie et de leur temps au mieux-être de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la formule préconisée par la municipalité est une soirée qui se veut conviviale et qui honore tous les bénévoles, sachant que chaque geste bénévole est important;

CONSIDÉRANT QUE cette formule est très appréciée des participants.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière organisent conjointement la *Soirée Hommage aux bénévoles*;

QUE la soirée se tienne le mercredi 24 avril 2013, de 18h à 20h, à la Salle Desjardins du Centre Bombardier, fournie gracieusement par la Ville de La Pocatière;

QUE les frais soient partagés à part égale entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Ville de La Pocatière et que la municipalité s'engage à payer sa part;

QUE Mme Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

42-03-2013

DÉPÔT DU PROJET D'AMÉLIORATIONS DE LA HALTE ROUTIÈRE MUNICIPALE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE AU PACTE RURAL 2009-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut réaliser l'amélioration des infrastructures de la Halte routière municipale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et que les actions envisagées font partie du Plan de Développement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à réaliser :

- un sentier pédestre de 400 mètres,
- l'ajouter de deux aires de stationnements (huit stationnements au total),
- de sécuriser la balançoire deux places par l'ajout de paillis et de bordures
- l'installation d'une infrastructure récréative pour les jeunes de 12 ans et moins;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dépose ce projet au Pacte rural, administré par la MRC de Kamouraska, d'ici le 1^{er} avril 2013;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière fera le nécessaire pour optimiser sa part de coûts liée au projet et confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la secrétaire-trésorière, Mme Sylvie Dionne, à signer tout document, pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, nécessaire aux présentes demandes et pour toutes dépenses raisonnables associées à ce projet.

43-03-2013

DÉLÉGATION DES POUVOIRS NÉCESSAIRES À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière accepte la recommandation du Groupe financier AGA inc. de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, accorde au Groupe financier AGA inc., le mandat afin d'agir à titre d'expert conseil en assurance collective pour et au nom de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'il est nécessaire pour la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appel d'offres public, et ce, en conformité avec les articles 29.5 et 29.6 de la Loi sur les cités et villes et les articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, délègue à la municipalité de Ferland-et-Boilleau les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des municipalités formant le regroupement de Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

44-03-2013

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE RENOUVELLER notre carte de membre auprès de Action Chômage Kamouraska inc. pour un montant de 50 \$.

45-03-2013

CLD KAMOURASKA – CARTE VÉLO

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE CONTRIBUER financièrement pour la promotion de la Carte vélo et des petits patrimoines 2013 et poursuivre ainsi notre partenariat avec le CLD, pour un montant de 125 \$.

46-03-2013

ADHÉSION ANNUELLE AU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC (CDBQ)

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE renouveler notre adhésion comme membre corporatif au Centre de Développement bioalimentaire du Québec (CDBQ) pour l'année 2013, au coût de 200 \$.

47-03-2013 **VERSEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION AU COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière verse au Comité organisateur de la Fête Nationale la somme de 500 \$ pour aider à défrayer les dépenses.

48-03-2013 **DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Comité organisateur de la Fête nationale de Ville de La Pocatière soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Bibliothèque municipale : Demande d'une contribution financière.
- ⇒ ITA La Pocatière : Partenariat pour le Gala Méritas et le Gala de l'excellence 2013.
- ⇒ La Société d'agriculture du comté de Kamouraska : Publicité du bottin 2013 et commandite.

49-03-2013 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE verser la somme de 500 \$ à la bibliothèque municipale pour le souper annuel en guise de remerciements aux bénévoles.

50-03-2013 **I.T.A. LA POCATIÈRE – GALA DE L'EXCELLENCE 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE CONTRIBUER financièrement au Gala de l'excellence 2013 afin de récompenser les élèves pour leurs succès académiques ou leurs distinctions et ainsi souligner notre collaboration comme partenaire de l'Institut, pour un montant de 250 \$.

51-03-2013 **SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE - PUBLICITÉ**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER le versement de 120 \$ plus les taxes (137.97 \$) pour ½ page de publicité dans le bottin de l'Exposition 2013 de La Société d'Agriculture du comté de Kamouraska.

52-03-2013

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 67 652.69 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § Ville de La Pocatière – Service de Sécurité incendie : Achat d'équipement de communication radio.
- § MRC de Kamouraska : Tarification facturée aux municipalités pour le service de conciliateur-arbitre.
- § Ministère des Transports : Circuit rural demandé par le Club Les Avant-gardistes.
- § Curé Jacques Lajoie : Invitation à la messe du 10 mars prochain pour une rencontre d'accueil et de bienvenue pour les nombreux étudiants internationaux.
- § Sentier Maritime du Saint-Laurent : Offre de partenariat avec la Route bleue du sud de l'estuaire.
- § François Lapointe, député : Veut nous sensibiliser à l'importance de participer de façon active au développement de la Route bleue du sud de l'estuaire.
- § Dépôt des états financiers 2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska Ouest.

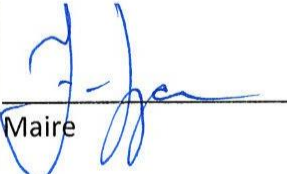
PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

53-03-2013

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20H45.


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 4 MARS 2013		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Février	21 965.27 \$
9047-6359 QUEBEC INC/RJF Roussel	Location tracteur- Février	1 379.70 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	412.48 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	47.55 \$
Bell Canada	Administration	296.29 \$
Visa	Fournitures	452.65 \$
Benoit Chamberland	Frais déplacement/Formation ASP	496.43 \$
Poste Canada	Timbres	573.16 \$
CPTAQ	Citerne Montagne-Thiboutot	275.00 \$
François Lagacé, maire	Frais déplacement/Soli.rurale/cellulaire	60.54 \$
Société Ass. Automobile	Immatriculations	3 706.39 \$
Colin Bard	SAAQ(droit de circuler-pick-up et gratte)	150.70 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		29 816.16 \$
DÉPENSES COURANTES		
SERVICES SANITAIRES ROY		542.22 \$
GEORGES H. PELLETIER		1 447.00 \$
JALBERTECH		152.92 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		9.00 \$
PG SOLUTIONS INC.		116.41 \$
LES PETROLES B OUELLET		4 052.37 \$
AGRO ENVIRO LAB		156.37 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		61.00 \$
DOCTEUR ÉLECTRIQUE INC.		356.41 \$
GROUPE DYNACO		205.78 \$
LOCATION J C HUDON INC		462.28 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		799.44 \$
GARAGE S LEMIEUX		272.88 \$
SCIERIE PIERRE MICHAUD		80.00 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.		18.31 \$
PELLETIER TV		34.48 \$
EXCAVATION MARTIN MOREAU		195.46 \$
GARON, LEVESQUE, GAGNON		366.20 \$
FLEURISTE BEAUSITE ENR		47.01 \$
SEBASTIEN TIRMAN		63.34 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		206.46 \$
CARQUEST LA POCATIERE		237.58 \$
ATELIER SP ENR		189.70 \$
PROPANE SELECT		527.36 \$
CENTRE ROUTIER 1994 INC		142.51 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE RDL		250.00 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		4 147.42 \$
CENTRE REGIONAL DE SERVICE AUX BIBLIOTHEQUES		9 309.66 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER		848.48 \$
COECOS		927.68 \$
CSST		40.72 \$
DEMENAGE ET LIVRE-TOUT		7.54 \$
MINISTERE DU REVENU		5 769.39 \$
MRC DE KAMOURASKA		2 612.40 \$
INDUSTRIE CANADA		229.00 \$
REVENU CANADA		2 398.77 \$
MONSIEUR RICHARD PELLETETIER		101.18 \$
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ INCENDIE		451.80 \$
TOTAL DÉPENSES COURANTES		37 836.53 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		67 652.69 \$